

## Programme de Formation

# Pratiquer la visio interprétation Français / LSF

### Organisation

**Durée** : 26 heures et 30 minutes

**Mode d'organisation** : Mixte

### Contenu pédagogique

#### **Public visé**

Cette formation s'adresse à des interprètes diplômé-es Français – Langue des Signes Française ayant au minimum 1 an d'expérience de terrain et souhaitant pratiquer la visio sur le réseau d'ELIOZ.

Cette formation permet de s'initier à la visio interprétation dans un cadre sécurisant.

Elle forme à la fois à la maîtrise des outils de la plateforme ELIOZ et à la pratique de cette situation professionnelle particulière.

Elle est obligatoire pour pouvoir pratiquer sur la plateforme ElioZ.

#### **Objectifs pédagogiques**

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Situer le contexte de la pratique de la visio interprétation en France
- Maîtriser les outils techniques nécessaires à la visio interprétation
- Adapter ses stratégies d'interprétation aux situations de visio interprétation
- Pratiquer la visio interprétation de façon fluide

#### **Description**

La visio-interprétation répond à de nouvelles formes d'échanges, puisque son développement technologique est assez jeune et que la ressource en interprétation reste rare. Elle partage avec les autres pratiques interprétatives le respect des personnes et des langues.

La visio-interprétation ne diffère pas fondamentalement de l'interprétation classique, toutefois, elle nécessite de se former à des outils dédiés et de nouvelles techniques.

Dans ce cadre, nous proposons une formation pour visio-interprètes débutant-es afin de garantir une qualité de service et un maintien à niveau des connaissances et compétences.

#### **Au programme :**

##### **Jour 1**

*Matin (3.5h)* : Contexte et enjeux de la visio-interprétation

*Après-midi (3.5h)* : Découverte et approfondissement théorique et pratique des solutions d'accessibilité, présentation de l'outil de visio

##### **Jour 2**

*Matin (3.5h)* : Prise en main de l'outil de visio, navigation, procédure de connexion/déconnexion, présentation des différentes fonctionnalités (transfert, répondeur, réunions à distance...)

*Après-midi (3.5h)* : Savoir piloter un appel, mise en application, échanges sur les pratiques observées

##### **Jour 3**

*Matin (3.5h)* : Révision des procédures, comprendre le travail collaboratif sur la plate-forme, gestion des appels/Cas particuliers, pratique de l'outil

*Après-midi (3.5h)* : Savoir se positionner sur un rdv, partage de documents préparatoires,



observations et prises d'appels sur la plate-forme

#### **Jour 4**

*Matin (3.5h)* : Posture déontologique, bonnes pratiques et respect des engagements client

**Séance de clôture à 1 mois (2h)** : Echanges sur les pratiques de la visio, actions correctrices et bilan



### **Prérequis**

Posséder une expérience de terrain de minimum 800h (soit 1 an ETP)

Détenir un diplôme d'interprète Français /LSF (diplôme reconnu par l'AFTILS aftils.fr/formations) à fournir à l'inscription.



### **Modalités pédagogiques**

Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique sur un poste visio adapté.

Observations croisées et échanges collectifs.



### **Moyens et supports pédagogiques**

Le support de formation présentant les points essentiels et synthétisant les apports est remis aux participants et des ressources complémentaires sont disponibles sur nos outils en ligne.



### **Modalités d'évaluation et de suivi**

- Autoévaluation des acquis de la formation par entretiens et exercices participatifs
- Evaluation des acquis techniques sur les exercices pratiques
- Remise d'une attestation de fin de formation, identifiant les connaissances et compétences acquises, sous réserve de validation des acquis
- Questionnaire d'évaluation à chaud et transmission de bilan des évaluations au formateur
- Questionnaire d'évaluation à froid pour les salariés et les employeurs
- Émargement en ligne



### **Informations sur l'admission**

Inscription possible jusqu'à 15 jours avant la date de début de la formation.



### **Informations sur l'accessibilité**

Mise en œuvre définie lors de l'entretien préalable avec le conseiller pédagogique.